



La Commune de Marly

met au concours au sein du service Urbanisme et patrimoine le poste de

Responsable de la police des constructions à 80%-100%

Le-la responsable de secteur assume la gestion des procédures d'autorisations de construire et des tâches de la police des constructions. Il-elle est la personne de contact pour les demandes de permis et s'assure que ceux-ci reflètent bien la vision communale dans les secteurs stratégiques notamment au niveau de la qualité urbanistique.

Le-la responsable de secteur assure la conformité et le suivi des projets qui lui sont confiés. Il-elle collabore étroitement avec son supérieur hiérarchique, les services communaux et les Conseillers communaux pour les études liées à son secteur d'activité (mesures, plans, rapports, etc).

Vos missions principales :

- Gestion courante de la police des constructions
 - Analyser les dossiers de demandes de permis au regard des règlements communaux et du plan directeur communal
 - Garantir la qualité des projets et contribuer à orienter les projets dans le sens de la vision communale en termes de qualité urbaine et architecturale.
- Gestion du Système d'Information du Territoire (SIT) communal et le cadastre
 - Développer le SIT communal, l'exploiter et le mettre à jour.
 - Être le référent pour les thématiques liées au cadastre.
 - Relever les modifications apportées aux réseaux souterrains communaux et les intégrer.
- Accompagnement des requérants de permis de construire
 - Accompagner les différents acteurs ainsi que le public sur les procédures de demandes de permis de construire afin de s'assurer de la conformité avec les règlements communaux et cantonaux, le plan des zones et les plans spéciaux ainsi que le plan directeur communal
- Prévention et sécurité (normes AEAI, sécurité des bâtiments, recommandations BPA)
- Tâches administratives (suivi administratif des demandes d'affichage, correspondances, etc)

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un bachelier en architecture ou en géomatique ou CFC de dessinateur-architecte avec un minimum de 5 ans d'expérience ou d'une formation jugée équivalente ;
- Vous justifiez d'une expérience dans le domaine de la construction et de la police des constructions ;
- Vous avez de bonnes connaissances des normes et réglementations du domaine concerné ainsi qu'une maîtrise des procédures administratives ;
- Vous êtes une personne de confiance, avec un bon esprit d'initiative, organisée et flexible ;
- Autonomie, rigueur et précision sont vos bases de travail ;
- Vous acceptez d'être incorporé dans le corps communal des sapeurs-pompiers avec des engagements possibles de jour en semaine ;

Nous vous offrons

- Un salaire fixé selon l'échelle de traitement du personnel communal ;
- Des prestations sociales selon le statut du personnel communal.

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur offre jusqu'au 26 avril 2024, accompagnée d'un curriculum vitae, de copies de certificats, de références et de prétentions de salaire, au Conseil communal, Route de Fribourg 9, Case postale 63, 1723 Marly 1, ou par courriel : ressources.humaines@marly.ch

Pour de plus amples renseignements, Mme Isabelle Hemmer, Responsable RH se tient à votre disposition : isabelle.hemmer@marly.ch ou M. Laurent Corpataux, responsable du service Urbanisme et patrimoine : laurent.corpataux@marly.ch ou au 026 435 50 30.

Seules les candidatures qui répondent aux critères du poste seront traitées.